

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 21 décembre 1978

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1407)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE PARLEMENT CANADIEN

L'OPPORTUNITÉ DE DATES FIXES POUR LE CONGÉ DE NOËL—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bill Clarke (Vancouver Quadra): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement actuel montre constamment qu'il est incapable d'agencer méthodiquement les travaux de la Chambre, il s'ensuit que l'existence du Père Noël est sérieusement mise en doute et que les projets familiaux de tous ceux qui sont liés au Parlement canadien sont bouleversés, ce qui prouve que le gouvernement ne se préoccupe guère des femmes, je propose, appuyé par le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott):

Que la Chambre recommande instamment au leader du gouvernement à la Chambre, de quel parti que ce soit, d'adopter au moment opportun une série de dates fixes pour le congé de Noël à compter de deux semaines au moins avant Noël pour se terminer au plus tard deux semaines après Noël.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Paproski: Allan MacEachen dit non, Ebenezer!

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

L'OPPORTUNITÉ DE REMETTRE À L'ÉTUDE LA QUESTION DES
PENSIONS D'INVALIDITÉ EN VUE DE LES MAINTENIR AU NIVEAU
DÉSIGNÉ DANS LA LOI SUR LES PENSIONS—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je propose, en vertu de l'article 43 du Règlement et avec l'appui du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow):

Que la Chambre note que le montant de la pension pour invalidité totale des anciens combattants, même si cette pension est indexée, est déjà inférieur à la moyenne synthétique des traitements des employés de la Fonction publique sur laquelle la pension a été alignée en vertu d'une loi adoptée en juin dernier, et qu'elle demande au ministre des Affaires des anciens combattants de remettre la

question à l'étude et de présenter un projet de loi dès le début de 1979, afin d'indexer le montant de la pension pour invalidité totale à la moyenne synthétique désignée dans la loi sur les pensions, de façon à la maintenir constamment au même niveau.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE TRANSPORT AÉRIEN

ON PROPOSE LA CRÉATION D'UN COMITÉ SPÉCIAL POUR
ENQUÊTER SUR LA SITUATION ACTUELLE AUX AÉROPORTS
RÉGIONAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Armand Caouette (Villeneuve): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et très importante.

Pour plusieurs régions du Canada le transport aérien est d'une importance capitale. Cependant, plusieurs aéroports régionaux, comme celui de Val-d'Or, ne bénéficient pas des investissements nécessaires de la part du ministère des Transports pour assurer un service adéquat à la clientèle, étant donné qu'il n'y a pas une véritable politique de développement pour le transport aérien au Canada et que cette absence de politique affecte particulièrement les aéroports régionaux, je propose, appuyé par l'honorable député de Lotbinière (M. Janelle):

Que la Chambre crée un comité spécial formé de deux représentants de chaque parti, afin d'enquêter sur la situation actuelle des aéroports régionaux du Canada, d'entendre tous les témoignages qui seront nécessaires et d'en faire rapport à la Chambre des communes afin d'y étudier les recommandations et les moyens pour une politique globale du transport aérien régional.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.